



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands évènements se préparent; je suis en *Vedette*: tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

L'an deuxième de la République Française.

Du Mardi 20 Août 1793,

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Rome, le 19 juillet. — Une fouille qui se fait dans les environs du couvent des Paulins, a mis dernièrement à découvert un siège antique de métal du poids de 238 liv. Il est fort historié, et les figures sont d'un beau fini; c'est un précieux monument de l'antiquité. Dans une autre fouille, qui se fait à Palestre, on a trouvé une statue colossale qui représente Antinoüs. Déjà on l'a transportée ici, et tous les artistes et amateurs vont en foule la voir et l'admirer. On dit que cette statue et le siège ci-dessus, et encore une toilette antique d'argent qui a été creusée au même endroit, seront mis au museum Pie-Clémentin, et enrichiront encore ce rare trésor.

De Londres, le 19 Juillet. — La flotte de l'amiral Howe a mis à la voile, le 15 au matin de la rade de Ste. Hélène, et nous apprenons que le même jour, elle a dépassé Plimouth. Cette armée navale est composée des vaisseaux suivans:

La *Réine Charlotte*, vaisseau amiral de 100 canons, cap. Curtis. *Royal - Georges*, monté par le vice-amiral, Sir A. Hood, capitaine Domett, de 100. Le *Cumberland*, de 74, vice-

amiral Macbride, capitaine Louis. *Ganges*, *Brunswick*, *Edgar*, *Bellerophon*, *Audacious*, *Ramillès*, *Montague*, *Majestic*, *Suffolk*, de 74 *Sceptre* et *Vétéran*, de 64, *Inconstante*, *Latone* et *Phaëton*, de 36, *Niger* et *Vénus*, de 32; *Pegasus* et *Lapwing*, de 28; *Incendiaire*, brulot; *Ferret*, chaloupe.

Une escadre de réserve, de huit vaisseaux, aux ordres du vice amiral Boyer, montant le *Prince*, de 98, joindra incessamment cette flotte ainsi qu'une escadre Hollandaise et celle de Portugal.

La cour a reçu les dépêches du Lord Hood, annonçant que cinq vaisseaux de ligne de son escadre, avoient mouillé à Cadix, et que le reste avoit passé, le 20 Juin, le détroit de Gibraltar.

De Dusseldorf, le 26 Juillet. — Un émigré fatigué de traîner son existence sur les bords du Rhin, voyant d'ailleurs ses couronnes s'éclipser sans retour, s'adressa, il y a quelque tems, à un de ses amis à la cour de Vienne pour lui procurer de l'emploi dans un de ces nouveaux corps que l'empereur fait lever. Cet ami lui demanda avant tout une attestation du maréchal de Broglie visée par les princes. En conséquence,

il écrit à Hamm. Voici ce qu'on lui répond : vous êtes bien dans l'erreur, en vous adressant aux princes pour le succès de votre projet, eux qui savent que de toutes les cours, c'est celle de Vienne qui leur a nuï le plus. Si vous avez vu à Dusseldorf et autres villes des placards dans lesquels on invitoit la noblesse française au nom de ces princes, à joindre l'armée de Condé, sachez qu'ils ne les ont fait afficher que comme forcés par l'empereur. Au surplus vous serez bientôt employé. La diète de Ratisbonne vient de rendre un décret qui oblige tous les émigrés à prendre parti dans les armées. On n'excepte que les individus au-dessus de 50 ans, les malades en rapportant tous les mois un certificat de médecin, enfin les gens attachés à quelque maison de commerce.

De Cologne, le 31 juillet. — Aujourd'hui que d'après les papiers de France, le parti jacobin paroit absolument l'emporter, et que sans doute ils vont s'occuper sérieusement à organiser la nouvelle république et à lui donner quelque consistance, on pense que la paix pourra bientôt se conclure. Ce n'est point à la révolution que l'on fait la guerre; Louis XVI vivoit, Louis XVII seroit proclamé roi, on ne continueroit pas moins les hostilités. On veut que désormais la France ne puisse se mêler de la constitution germanique ni entraver les changemens qu'on y projette. On veut paralyser une puissance dont l'influence en Europe étoit trop formidable.

De Manheim, le 28 juillet. — Chacun se demande ici ce que va devenir le prince de Condé avec son armée. Le démembrement de la France n'est plus aujourd'hui un problème. L'empereur veut reprendre la Lorraine et l'Alsace. Le prince français a, dit-on, reçu une lettre très-pressante dans laquelle on remarque cette phrase : et vous, Monseigneur, vous verra-t-on à la tête de la noblesse française concourir au déchirement de votre patrie, enlever à votre famille l'héritage que lui ont acquis vos ancêtres ? irez-vous fléchir un nom jusqu'ici estimé par les étrangers et encore cher au peuple français ? montrez-vous non l'oppressé, mais l'appui de votre pays Rapprochez-vous d'un parti (celui de Lyon) qui fort de votre nom, fort des vœux de salut et de bonheur que vous lui adresserez écrasera les factieux, et amènera enfin le calme

et la paix. » Il faut convenir que la position de ce prince est embarrassante. Il ne lui seroit pas facile de pénétrer en France. D'un autre côté, lui et ses gentilshommes sont à la solde de l'empereur, et n'ont point d'autre moyen d'existence. Peut-être dans ce système de conquête, tâchera-t-il de regagner le Clermontois sous la protection de l'Empire. Mais jamais la maison d'Autriche ne laissera un Bourbon entre elle et la France.

Cependant les émigrés arrivent en foule. Voilà, disent-ils, le moment d'acquiescer de la gloire. Mais le visage allongé, les joues creuses, les habits déchirés de presque tous ces héros, annoncent assez que c'est la misère qui les met en mouvement. On ne tient pas contre la faim.

FRANCE.

Paris. — Dans la séance du 17 à la commune de cette ville, une députation des commissaires des 86 départemens, donne lecture de l'adresse suivante :

A la Municipalité, aux 48 Sections, aux Sociétés populaires et républicaines de Paris.

Les Envoyés des assemblées primaires de toutes les sections de la république : Salut, Union, Fraternité.

Braves et bons Républicains,

» Les envoyés du peuple français, chargés d'apporter l'expression de son vœu pour l'acceptation de la constitution, ont reconnu avec plaisir au milieu de vous, que les bruits semés depuis long-temps par l'imposture, pour diviser les départemens et Paris, étoient le fruit de la trame la plus odieuse. Des scélérats vous avoient peints à nos yeux comme des hommes avides de destruction et de sang, et nous n'avons trouvé que des frères amis de l'humanité et des loix : tous les moyens avoient été employés pour arrêter nos pas et nous empêcher de venir fraterniser avec vous; nous sommes venus, nous avons vu et nos cœurs sont satisfaits.

» Recevez nos remerciemens, braves Parisiens, vous n'avez jamais cessé de mériter notre estime et notre amitié; bientôt rendus à nos foyers, nous ferons connoître la vérité à nos concitoyens; nous leur peindrons avec énergie

et attendrissement, l'accueil fraternel et amical que nous avons reçu de vous, il ne leur restera d'autres regrets que de n'avoir pu le partager.

» Continuez, Frères et Amis, continuez à surveiller nos ennemis communs, à éclairer l'opinion publique, à faire trembler les conspirateurs; tandis que nous allons remplir l'honorable mission dont la convention nationale nous a chargés, et comptez toujours sur notre secours, nos sentimens d'amitié, l'admiration et la reconnaissance de la postérité ».

§ Les esprits s'occupent de la levée en masse contre laquelle il ne s'élève aucune opposition depuis que la convention en a consacré la nécessité; c'est sur-tout vers les mesures nécessaires à la réussite de ce grand mouvement que se tournent toutes les idées. On s'attend bien à voir dans cette circonstance décisive couler l'or des satellites de la tyrannie pour arrêter cette inondation de la liberté, mais l'union, le calme de la réflexion joint à l'enthousiasme du patriotisme déjoueront les projets des despotes coalisés et le Français victorieux, anéantira pour toujours le règne de l'esclavage, et ramènera l'univers à ses droits et à sa liberté.

CONVENTION NATIONALE

(Présidence de Hérald Sécheltes.)

Addition à la séance d'hier.

Barère obtient la parole au nom du comité de salut public.

Vos commissaires près l'armée des Alpes, dit-il, avoient trop long-tems espéré que la ville de Lyon ne feroit aucune résistance, et que l'appareil déployé de la force, les ramèneroit aux bons principes. La contre-révolution y étoit trop bien organisée; cependant il y a encore des patriotes Lyonnais: ceux sortis de cette ville forment quatre compagnies dans l'armée de la république.

La première affaire a eu lieu le 8 à Calvire, village situé à cinq quarts de lieue de la ville. Les républicains s'en sont emparés: quelques hommes ont péri de part et d'autre.

Kellermann a fait une proclamation aux Lyonnais, dans laquelle il leur a déclaré que jusqu'à ce qu'ils fussent rentrés dans le devoir, il ne reconnoît point en eux des républicains; il les

a invités à ouvrir leurs portes aux troupes de la république, en leur promettant que les représentans du peuple feroient leur possible auprès de la convention nationale pour lui faire oublier leurs fautes passées. Cette proclamation n'a produit aucun effet sur eux, ils avoient demandé trois heures pour délibérer; mais au bout d'une heure, ils ont tiré quatre coups de canon chargé à mitraille, et ont tué quelques hommes.

Le 9, il n'y a eu que quelques tirailleurs de part et d'autre.

Le 10, on s'est envoyé réciproquement des commissaires pour célébrer la fédération; mais sur les 4 heures, au moment où l'armée de la république prétend le serment, une vive canonnade s'est fait entendre.

Le 11 et le 12, même position.

Le 13 à six heures, l'armée de la république a voulu s'emparer d'une batterie qui étoit dans un cimetière, et a perdu 5 ou 6 hommes.

Le 14, les représentans du peuple ont fait une nouvelle proclamation, et ont chargé le citoyen Paris de la porter. Il a été embrassé et reçu aux cris de *Vive la république*; mais il a vu 200 pièces de canon sur les affûts, et 30 mille hommes sous les armes. L'artillerie qui borde la Saône est formidable: est-ce ainsi qu'on demande la paix?

Le 15, un bataillon républicain a passé du côté de la Guillotière avec quelques pièces et obus.

Je vous propose de décréter l'impression des deux proclamations faites aux Lyonnais par les représentans du peuple à l'armée des Alpes, et l'envoi à tous les départemens; le départ d'une force additionnelle à l'armée de la république, et de mettre deux millions à la disposition du ministre de la guerre pour l'exécution de cette mesure. (Décrété.)

La municipalité de Paris, à la tête des 48 sections, vient solliciter de la convention un acte d'humanité. Déjà la convention a aliéné le jardin de l'évêché en faveur des malades de l'Hôtel-dieu: la députation demande encore l'aliénation des bâtimens de cet évêché; ce qui procurera un grand soulagement aux malades, en les mettant à leur aise. Renvoi au comité d'aliénation, pour en faire un prompt rapport.

Le ci-devant prince Conty est sur le point d'être déporté par mer, comme l'ordonne le

décret, la mer est contraire à sa santé; il demande la permission de se rendre en Italie par terre dans un état en paix avec la France.

Renvoyé au comité.

La compagnie des Indes demande la levée des scellés apposés sur ses papiers. On passe à l'ordre du jour.

Séance du Lundi 19 Août.

Romme, représentant du peuple, fait prisonnier dans le château de Caen dont on a ordonné la démolition, demande qu'on en réserve une cabanne adjacente, appartenant à un vieillard septuagénaire; mais Bréard insiste pour que cette bastille moderne et tous ses accessoires soient démolis. On accorde 300 livres de gratification au vieillard.

L'accusateur public prévient la convention qu'il ne peut instruire le procès contre Marie-Antoinette, Guadet, Vergniaud, Gensonné; il n'a aucune pièce à l'appui pour rédiger l'acte d'accusation.

A l'égard d'Antoinette, comme c'est un simple individu comme un autre, on doit suivre la route ordinaire des informations, la convention n'ayant point à présenter d'acte d'accusation. Quant à Brissot et autres, le comité est chargé d'envoyer l'acte d'accusation, et en fera son rapport sous trois jours. Tous les comités qui ont des pièces contre Marie-Antoinette, les feront passer à l'accusateur public.

On dénonce les dilapidations qui se font dans les forêts nationales, et le monopole qu'on exerce sur le bois de chauffage, où la corde de 14 tt. se paye actuellement 50 tt. On remarque que ces dilapidations n'ont lieu que parce que les coupes réglées ont cessé. Un décret autorise les corps administratifs à fixer le *maximum* du prix du bois de chauffage, charbon, tourbe et houille, comme étant des objets de première nécessité.

Sur le rapport fait à la convention de la conduite du général Beysser, ayant rendu des services à la république, et qu'un moment d'erreur a égaré lors de son séjour dans le Calva-

dos, on rapporte le décret qui ordonne l'arrestation de ce général.

Le ministre de la guerre fait part d'une dépêche datée de Bayonne du 9 du général Delpêche qui annonce que l'Espagnol battu le 27 juillet, a voulu prendre sa revanche en faisant filer des troupes derrière les montagnes Saint-Jean Pied le-Port, mais il a été battu; ses postes et retranchemens ont été forcés; il est en pleine fuite. Cette expédition ne nous a pas coûté un seul homme, et les Espagnols en ont perdu beaucoup.

Le comité de salut public devoit dans cette séance présenter le mode d'exécution des mesures nécessaires pour le danger de la patrie, mais des dispositions militaires sur lesquelles il a été forcé de délibérer sur-le-champ, l'en ont empêché.

On a lu le projet de l'emprunt forcé. On en ordonne l'impression; la discussion à 3 jours.

On nous requiert d'insérer l'article suivant :

Avis aux Créanciers de la République.

Conformément à la loi des 15, 16 et 17 de ce mois, relative à la formation du grand livre de la dette publique, il ne sera plus délivré de reconnoissances de liquidation des créances exigibles et réunies excédant 300 livres, ni de titres nouveaux des créances constituées et réunies, excédant 50 livres de rente.

En conséquence, il ne doit plus être expédié de quittances de remboursement pour la liquidation définitive de ces sortes de créances qui seront comprises à l'avenir dans des états adressés à la trésorerie nationale par le directeur-général de la liquidation.

Paris, ce 17 août.

Signé DENORMANDIE.

P. S. Nous réitérons encore l'avis à ceux de nos abonnés qui n'ont pas reçu plusieurs Nos. de la semaine dernière, qu'ils sont restés à la poste, qu'il est inutile qu'ils les réclament puisque nous ne pourrions pas les leur faire tenir.

On souscrit à Paris au bureau de ce journal boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis N^o. 3. le prix de l'abonnement de ce papier nouvelle, le moins cher de tous est de 28 livres 10 sols pour l'année 15 liv. pour six mois 7 livres 10 sols pour trois mois. et pour deux mois en envoyant un assignat de cent sous.